



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 16 Octobre 2024
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	26

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO.

POUVOIRS : OLIVIER BRUN A MARIE SEDANO, LIONEL TCHAREKLIAN A PHILIPPE DOREY, ALAIN SOLAZZI A ARNAUD MERCIER, DAVID THUILLIER A FRANCOISE WELLER.

ABSENTS : ANNIE MOUTHER, JEAN-YVES SALVAT, SYLVIE FEUGA

Délibération n° N° D2024-171

Objet CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'OFFRE DE SERVICE NUMERIQUE POUR L'APPLICATION « USINE A SITES » AVEC LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Exposé des motifs:

La commune de Venelles dispose d'un site Internet depuis de nombreuses années. Bien que régulièrement mis à jour en terme fonctionnel, sécuritaire et de contenus, l'évolution technologique, l'accessibilité et la clarté nécessaire dans la visualisation des informations présentées rendaient nécessaire sa refonte en totalité.

Depuis quelques années la métropole Aix-Marseille-Provence, dans le cadre de la mutualisation de services, a mis en place le "métrostore" et propose différentes briques ou solutions logicielles sur étagère, adaptées à la majorité des communes.

Parmi elle, existe une solution appelée « l'Usine à sites » qui permet de disposer d'un site Internet adaptable et modulable, mis à jour régulièrement en termes de sécurité et qui s'enrichi de nouvelles fonctionnalités en fonction des besoins des différentes communes qui l'utilisent.

Cette solution répond parfaitement à notre taille de collectivité, elle nous permet de disposer d'un site moderne, à jour, de gagner en visibilité et de nous inscrire dans une démarche de mise à

disposition des informations de la ville vers les usagers et tout cela à un coût très compétitif et inégalé au regard des prestations proposées

Venelles a d'ailleurs été "site pilote" pour ce nouveau produit proposé par la métropole et a grandement contribué à sa mise en place.

Du point de vue financier, le coût se répartit de la façon suivante :

- Année 1 :
 - Setup de mise en place : 1 900 €
 - Coût fixe : 1 300 €
 - Coût proportionnel en fonction de la taille de la commune : 428,40 €

- Années suivantes :
 - Coût fixe : 1 300 €
 - Coût proportionnel : 428,40 €
 -

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil de la métropole en date du 18 avril 2024 relative à l'approbation d'une convention de mise à disposition par la métropole d'une nouvelle offre de service numérique pour la création de sites Internet dite "Usine à sites" au profit des communes de la métropole,

Vu le projet de convention de mise à disposition d'une offre de service numérique pour la création de sites Internet dite "Usine à sites" entre la métropole Aix Marseille-Provence et la commune de Venelles.

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition d'une offre de service numérique pour la création de sites Internet dite "Usine à sites" entre la métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Venelles.

- **D'AUTORISER** monsieur le maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire de Venelles,
Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN 
------------------------------------	---

Accusé de réception en préfecture 013-211301130-20241021-dm2024_0171-DE Date de réception préfecture : 21/10/2024
